

1492-1992

«RENCONTRE DES DEUX MONDES»

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE

En plaçant la célébration du V<sup>e</sup> Centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb sous le signe de la «Rencontre des Deux Mondes», la communauté internationale a voulu mettre l'accent sur ce qui unit l'Ancien et le Nouveau Monde et sur ce qui favorise le rapprochement entre les peuples des deux côtés de l'Atlantique. Désir légitime de notre monde à la recherche inlassable d'un Nouvel Ordre international, qui serait fondé sur le dialogue et la concorde.

Certes, on n'oubliera pas que cette rencontre fut d'abord un choc de races, de cultures et de coutumes, on ne peut davantage occulter les taches sanglantes ni les zones d'ombre de la *Conquista*, mais il n'est pas douteux que la découverte de l'Amérique et la conquête ont inauguré pour l'Europe une nouvelle manière de concevoir l'univers et que le Nouveau Monde est sorti transformé de ce choc. Et tout au long des siècles, le métissage des populations, l'organisation des échanges, l'essor des communications maritimes ont facilité le brassage des idées, la diffusion de la connaissance et par là favorisé l'émergence graduelle d'une civilisation commune aux deux continents.

A cette commémoration, il convient d'associer l'œuvre de «prophètes», juristes et théologiens espagnols, qui, dès le début de la conquête, au plus fort de la lutte, ont compris que le temps était venu de modifier les relations entre les hommes au sein de chaque Etat et entre les Etats, de tenter de rendre les conflits moins inhumains et d'aller à la rencontre de l'Autre.

\* \* \*

La conquête ibérique, cette perversion d'un «monde enfant» comme le déplorera Montaigne dans ses *Essais*, visait non seulement à amasser les richesses, mais aussi à sauver des âmes. Pour cela il fallait détruire ou asservir. Mais comment justifier de tels actes? Quel

comportement les conquistadors devaient-ils réserver à l'Autre, à l'Indien, cet être différent, ce sauvage «sans roy, sans loy, sans foy»? Dès 1511, le dominicain Antonio de Montesinos, dans un sermon retentissant, condamne le maintien des Indiens dans la servitude. «Ne sont-ils pas des hommes? N'ont-ils pas une raison, une âme?». Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité une voix européenne s'élevait pour dénoncer le colonialisme naissant.

De même Fray Bartolomé de Las Casas condamne les exactions commises par les conquistadors et, en théologien de l'évangélisation dans la liberté, se fait le champion des Indiens, en luttant pour leurs droits et contre l'injustice. Il poursuivra longtemps le rêve d'une société hispano-indienne où régneraient la paix, la prospérité, la justice et le christianisme, une fois disparues toutes les formes d'oppression.

La notion de découverte qui implique une relation d'altérité a été au centre des préoccupations de Francisco de Vitoria et des théologiens-juristes de la prestigieuse Université de Salamanque.

On sait la part importante que Vitoria, le «Socrate espagnol», a jouée dans le développement du droit des gens. Récusant les théories médiévales sur la souveraineté politique universelle du pape et de l'empereur, il enrichit la doctrine thomiste du droit naturel et jette les fondements du droit international basé sur le concept de la communauté universelle, du *totus orbis*. De ce fait, il proclame l'égalité juridique des peuples chrétiens et païens et remet ainsi en question la conquête dont il condamne les excès.

On doit aussi à Vitoria, qui ne réfute pas les préceptes de la guerre juste, d'avoir tempéré le *jus ad bellum*: seul le concept de *injuria*, de violation grave d'un droit, tel que le droit de prêcher, le droit de communiquer et de commercer avec les Indiens, peut permettre le recours à la force. De même Vitoria défend le droit d'intervention pour raison humanitaire (qui consacre la modernité de sa pensée) lorsqu'il s'agit d'assister des innocents soumis à la tyrannie de chefs barbares. Et ne sous-entend-il pas le respect des principes d'humanité et de proportionnalité lorsqu'il déclare dans son *De jure belli* que la guerre ne doit être envisagée que comme un remède extrême, que le but de la guerre est de rétablir la justice et non pas d'aller jusqu'au bout de la raison du plus fort et enfin que la paix victorieuse doit être empreinte de modération chrétienne et du loyal souci à l'égard de tous?

Certes les tentatives de Vitoria pour limiter la violence dans les conflits et atténuer les souffrances de l'Autre sont plutôt celles d'un moraliste que d'un juriste et sa pensée humanitaire n'est pas dénuée d'ambiguïtés qu'entretient la confusion du droit, de la religion et des

intérêts de la Couronne. On n'en soulignera pas moins sa précieuse contribution à l'édification d'un futur droit positif de la guerre.

\* \* \*

Afin de marquer cette «Rencontre des Deux Mondes», la *Revue*, fidèle à sa recherche constante sur les origines du droit humanitaire, invite ses lecteurs à la découverte, ou plutôt à la rencontre, de ces juristes et théologiens du Siècle d'or espagnol qui ont largement contribué au renouvellement de la pensée humanitaire. Elle s'est entourée de spécialistes qui analysent d'abord les fondements de la doctrine de la guerre dans l'Espagne du XVI<sup>e</sup> siècle, avant de montrer comment l'Ecole de Salamanque, et surtout Vitoria, ont abouti à une véritable théologie des droits de l'homme.

*La Revue*

---